

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Lionel MURAZ, Emilie BONI, Véronique BENOIT, Josselin PAPIN, Sandrine GADBLED

Excusées : Claire DALBAND-PATASSE

Absent : Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Sandrine GADBLED

Le Président propose tout d'abord d'ajouter un point à l'ordre du jour, nécessitant une délibération :
Versement d'une subvention à l'association « des Petits de Planaise »

- A l'unanimité, les membres du Comité Syndical acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 15 juillet 2021.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Augmentation du temps de travail annualisé d'un poste d'agent technique**

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est souhaitable d'augmenter à raison de 5 heures hebdomadaire, le temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de la collectivité, travaillant actuellement à raison de 21 heures 41 minutes hebdomadaires annualisées (21 heures 68 centièmes).

Après avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 21 octobre 2021, le Président soumet au Comité Syndical la suppression du poste actuel d'adjoint technique à temps non complet avec un contrat de 21 heures 41 minutes hebdomadaires annualisées et la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet avec un contrat de 25 heures 39 minutes hebdomadaires annualisées (25 heures 65 centièmes)

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, vote à l'unanimité cette suppression et la création d'un nouveau poste, et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

❖ Diminution du temps de travail annualisé d'un poste d'agent d'animation

Suite à une demande écrite, le Président informe qu'un agent employé de la collectivité, en qualité d'ATSEM et d'agent d'animation, à raison de 38 heures hebdomadaires annualisées, souhaite réduire son temps de travail à compter du 2 septembre 2021 à raison de 2 heures hebdomadaires. Le Président propose au Comité Syndical une réduction de son temps de travail à raison de 36 heures hebdomadaires annualisées.

Le Président informe, qu'après en avoir fait la demande écrite le 1^{er} juin 2021, un agent employé de la collectivité en qualité d'ATSEM et d'agent d'animation, à raison de 38 heures hebdomadaires annualisées, souhaite réduire son temps de travail à compter du 2 septembre 2021 à raison de deux heures hebdomadaires. Le Président propose au Comité Syndical une réduction de son temps de travail à raison de 36 heures hebdomadaires annualisées

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, vote à l'unanimité la diminution de 2 heures hebdomadaires pour le poste d'ATSEM et d'agent d'animation, et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

❖ Validation des emplois du temps du personnel

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'une rencontre avec le personnel en date du 8 juin 2021 a eu lieu avec Madame GONTARD Nathalie, Vice-Présidente. Elle a permis de présenter les besoins de la collectivité en termes d'horaires, et de recueillir les souhaits de chaque agent

Pour la rentrée de septembre, il est proposé le tableau suivant correspondant aux horaires hebdomadaires effectués pendant la période scolaire :

● **Madame FALEMPIN (garderie-cantine-entretien et préparation cantine)** conservera 35 h 40 mn de travail hebdomadaire,

● **Madame FUSIER avec un contrat ATSEM et un d'agent d'animation (ATSEM-car-garderie)** effectuera 36 h de travail hebdomadaire, soit une diminution de 2 h de travail à sa demande,

● **Madame BARATELLI**, effectuera 18 h de travail hebdomadaire,

● **Madame ROUX (ATSEM et cantine)** effectuera 27 h 40 mn de travail hebdomadaire,

● **Madame SALOMON (cantine et-entretien)** conservera 30 h 50 mn de travail hebdomadaire,

● **Madame PELLET (cantine et entretien)** effectuera 30 h de travail hebdomadaire, soit une augmentation de 5 h de travail hebdomadaire.

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve et accepte à l'unanimité, ce complément d'informations au tableau des emplois du temps du personnel, et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

❖ **Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque "Prévoyance" des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie**

Le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Scolaire La Chavanne Planaise participe depuis le 1^{er} janvier 2015 au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, pour le risque "Prévoyance".

Le Président rappelle aussi qu'en date du 25 janvier 2021, le Comité Syndical a mandaté le Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une nouvelle convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Scolaire La Chavanne Planaise de renouveler son adhésion à la convention de participation pour ses agents, le Comité Syndical décide d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque "Prévoyance", c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, la participation financière du Syndicat Scolaire La Chavanne Planaise, sera accordée exclusivement aux cotisations résultant du renouvellement de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué SIACI Saint-Honoré / IPSEC.

Il sera attribué une somme de 11.50 €uros brut soit une augmentation de 15 % par agent et par mois, sous condition d'adhésion au risque prévoyance, pour un temps plein et dit que ce montant sera au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet. Cette participation sera revalorisée selon la valeur du point d'indice.

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve et accepte à l'unanimité, les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque "Prévoyance" des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie et autorise le Président à signer la convention.

❖ **Renouvellement de contrat avec le prestataire extérieur Madame SALOMON Marie-Josèphe**

Il est rappelé au Comité Syndicat que Madame Marie-Josèphe SALOMON est le prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale depuis quatre ans maintenant. Le Président informe les membres du Comité Syndical que les taux horaires qui seront appliqués pour l'année 2022, restent inchangés, à savoir ;

- ↪ Heures de ménage : 18 €uros de l'heure,
- ↪ Entretien des locaux, salage et déneigement à la pelle : 24 €uros de l'heure,
- ↪ Espaces verts : 33 €uros de l'heure,

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, vote à l'unanimité, ces tarifs horaires pour l'année 2022.

❖ **Subvention versée à l'association "La Chavan'aise" pour arbre de Noël**

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'à la fin de chaque année, deux sapins de Noël sont achetés, dont une partie de la vente sert à subventionner l'association La Chavan'aise. L'année précédente, compte-tenu du contexte sanitaire, l'achat de neuf sapins de Noël avait eu lieu. Le Président demande au Comité Syndical de pouvoir pour cette année, procéder à l'achat de trois sapins de Noël.

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et charge le Président d'acheter les sapins de Noël.

❖ **Autorisation de payer les dépenses de fin d'année 2021 en investissement sur le début d'année 2022 (prolongation de la dépense)**

Le Président demande l'autorisation de pouvoir payer les factures d'investissement qui pourraient arriver en début d'année 2022, dans la limite de 25 % du montant voté en 2021.

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Président à payer les factures d'investissement en début d'année 2022.

❖ **Subvention à l'association des Petits de Planaise**

Le Président présente le bilan financier de l'association des Petits de Planaise, pour l'année 2020/2021, et rappelle que le Syndicat Intercommunal Scolaire verse, chaque année, une aide financière de 3 600 euros afin de venir en aide aux activités pédagogiques et scolaires. De plus, pour l'année scolaire 2021/2022, le Président propose le versement d'une subvention complémentaire de la somme de 4 500 euros pour le cycle piscine, pour l'ensemble des enfants de l'école élémentaire.

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement de la somme de 8 100 euros pour participation aux activités de l'année scolaire 2021/2022.

❖ **Questions et informations diverses.**

● Le Maire de Planaise a reçu en date du 8 novembre 2021, l'inspecteur d'académie et l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale. Il leur a été proposé de visiter l'école intercommunale La Chavanne Planaise et de rencontrer et de présenter l'ensemble du personnel du Syndicat Scolaire, le Dasen et l'IEN ont rencontré aussi la directrice et les enseignants.

● Le Président informe les membres du Comité Syndical que les travaux de déplacement du

lave-vaisselle ont été réalisés par l'entreprise FDR.

- Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un devis de réparation pour l'ensemble des stores de l'école a été signé et que les travaux seront réalisés au plus tard en février 2022.

- Le Président informe que les travaux de réfection des carrelages dans les sanitaires des enfants seront réalisés aux vacances de Noël ou de février 2022 selon la disponibilité des matériaux et des artisans.

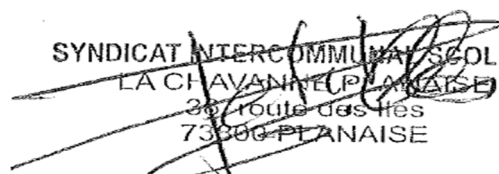
- Une enquête sur les résultats de restauration collective pour l'année 2021 a été menée par la Communauté de communes Cœur de Savoie dont un exemplaire sera adressé par mail aux membres du Comité Syndical pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 24 novembre 2021 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 24 novembre 2021

Le Président,
Gilles PETIT


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
30 route des Hés
73300 PLANAISE